

## Attestation sur le travail dissimulé

Attestation sur l'honneur à souscrire par le cocontractant dans le cadre de la loi sur le Travail Dissimulé (Loi du 11 mars 1997)

---

Je soussigné, Laurent MORET

Représentant légal de la société CEMAP Géomètres-Experts au :

440 rue du Stade 38530 PONTCHARRA



## ASE RHÔNE-ALPES AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

TOPOGRAPHIE PHOTOGRAMMÉTRIE

GÉOMATIQUE INGÉNIERIE

URBANISME

LOTISSEMENTS

**BORNAGES** 

EXPERTISES FONCIÈRES

AMÉNAGEMENT RURAL

Société inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n°1999 B200007

Géomètres-Experts Associés :

Marc Fourcade N°OGE 04994 Expert Près la Cour d'Appel de Grenoble Agréé en Aménagement Foncier Géomètre-Expert DPLG

Rémy Chaudet N°OGE 05364 Géomètre-Expert DPLG

Laurent Moret N°OGE 06023 Ingénieur Géomètre-Topographe

**Gérard Combaz N°0GE** 06348 Géomètre-Expert DPLG

Archives des Cabinets Depierre, Maillefert, Martin, Meyer, Mollard et Papet-Lépine

## Atteste sur l'honneur que :

- L'ensemble des déclarations fiscales obligatoires à ce jour et au titre de l'activité de la société CEMAP Géomètres-Experts ont été déposées auprès de l'Administration Fiscale.
- Tous les travaux / prestations seront réalisé(e)s avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.8211-1 et suivants, L.3243-1 et suivants, R.3243-1 et suivants et L. 1221-10 du Code du Travail dans le cadre du contrat conclu avec l'indivision Odion pour la création du lotissement de Biviers (Isère), chemin des Evequaux.

Fait à Pontcharra, Le 08 octobre 2020

M. Laurent Moret